

ARRETE MUNICIPAL n°AT2022/04
portant réglementation de la circulation
pour les travaux de plantation d'arbres d'alignement de l'Eurométropole de Strasbourg

Le Maire de la commune d'Achenheim

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-1 et suivants, L2213-1 et suivants

VU le Code de la Route et notamment l'article R411-8 et suivants

Considérant que pour permettre à la Direction des Espaces Publics et Naturels et au service de l'aménagement de l'espace public département communes Sud de l'Eurométropole de Strasbourg et son sous-traitant : l'entreprise Thierry Muller de procéder aux travaux suivants : travaux de plantation des arbres d'alignement en bordure de liaison cyclable entre Breuschwickersheim et Achenheim, il y a lieu de prendre des mesures de circulation,

ARRETE

Article 1 :

Des travaux suivants auront lieu ponctuellement sur la liaison cyclable, du 21 février 2022 au 25 mars 2022 :

- Plantation d'arbres d'alignement

Article 2 : Les mesures temporaires de circulation sur la liaison cyclable entre Breuschwickersheim et Achenheim

- Interdiction de circulation de tous véhicules et piétons sur cette voie cyclable durant la période des travaux

Article 3 : la signalisation réglementaire et appropriée sera mise en place et entretenue de jour comme de nuit par l'entreprise chargée des travaux ou par les régies du service concerné de l'Eurométropole de Strasbourg, afin d'avertir les usagers et riverains.

Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur. Les services de police et de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- M. Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim
- Police municipale

- Eurométropole de Strasbourg, service de l'aménagement de l'espace public
- CTS
- CTBR67
- L'association foncière d'Achenheim
- La brigade territoriale de l'EMS
- Entreprise Thierry Muller

Affiché à la Mairie d'Achenheim

Fait à Achenheim, le 16 février 2022
Le Maire,

Valentin RABOT

